

# Grand Poitiers Communauté urbaine



CULTURE

## Appel à candidatures résidences d'artistes à Grand Poitiers 2025 : candidatez jusqu'au 22

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers invitent les artistes locaux à déposer leur candidature pour des résidences qui se dérouleront en 2025 dans deux sites emblématiques : le Prieuré à Jaunay-Marigny et la Villa Bloch à Poitiers le 22 novembre.

Publié le 11 octobre 2024

### Un projet de résidences multisites pour soutenir la création artistique locale

En vue de développer la politique de résidences d'artistes à l'échelle de la Ville de Poitiers et de l'affirmer à l'échelle de Grand Poitiers, les deux collectivités poursuivent un projet de résidences multisites.

Dans ce cadre, elles renouvellent un appel à candidatures à destination des artistes et équipes artistiques implantées à Poitiers et dans les autres communes de Grand Poitiers.

Les temps de résidences sont proposés au

[Prieuré à Jaunay-Marigny](#)

et à la

[Villa Bloch à Poitiers \(https://www.poitiers.fr/villa-bloch\)](https://www.poitiers.fr/villa-bloch)

### Comment candidater ?

Les candidatures sont ouvertes **du 11 octobre 2024 au 22 novembre 2024 inclus**, et se font uniquement via l'envoi d'un dossier de présentation (en format pdf) à l'adresse :

[residences@grandpoitiers.fr](mailto:residences@grandpoitiers.fr)

Ce dossier synthétique devra présenter :

- > le [formulaire de candidature \(https://framaforms.org/appel-a-candidatures-residences-dartistes-2025-ville-de-poitiers-grand-poitiers-1728552946\)](https://framaforms.org/appel-a-candidatures-residences-dartistes-2025-ville-de-poitiers-grand-poitiers-1728552946) dûment rempli ;
- > une présentation générale de l'artiste/équipe artistique avec texte et photographies ;
- > le budget prévisionnel pour la période de résidence sollicitée, et le cas échéant le budget de production du projet artistique concerné ;

Les demandes de résidence transmises après le 22 novembre 2024 ne **pourront pas être prises en compte**.

Les candidatures seront étudiées par un jury de techniciens et soumises à la validation des élus. Les **réponses seront communiquées fin décembre 2024** par mail.

Pour toute question, vous pouvez contacter la direction Culture-Patrimoine :

- > Pour la Villa Bloch : Sandra Beucher au 05 49 30 81 97 / 06 79 41 32 40
- > Pour le Prieuré : Mélanie Sachon au 05 49 30 21 98 / 06 81 43 67 62

### Prieuré à Jaunay-Marigny

Situé à Saint-Léger-la-Pallu sur la commune de Jaunay-Marigny, le **Prieuré** est un bâtiment ancien rénové en 2005 ; il accueille désormais des résidences d'artistes et une programmation culturelle. L'espace dispose d'une salle de spectacles de 100 places (avec un plateau de 16m<sup>2</sup>) et de deux logements dans un environnement propice à la création. Un espace de jeu extérieur est également disponible avec une cour intérieure et un petit théâtre de verdure.

La capacité d'accueil et d'hébergement est de 8 personnes maximum.

Au regard du caractère excentré du site, l'équipe artistique devra être autonome dans ses déplacements.

<https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/appel-a-candidatures-residences-dartistes-candidatez-jusquau-22-novembre-42796?>

## Villa Bloch à Poitiers

A Poitiers, la **Villa Bloch**, située dans le quartier des Trois Cités, est un lieu de résidence d'artistes depuis 2019. La Ville de Poitiers a acheté l'ancienne demeure de **Jean-Richard Bloch** en 2005 et s'est engagée à y développer un projet culturel, pour rendre hommage à l'artiste et intellectuel, dans le respect de son histoire et de son engagement. La propriété poitevine, havre de paix dans un parc arboré dominant la vallée du Clain et nouvellement ouvert aux habitants, est en effet un cadre particulièrement propice au travail de création. C'est d'ailleurs dans cette maison que Jean-Richard Bloch a écrit la plupart de ses œuvres.

La Villa Bloch accueille simultanément plusieurs artistes en résidence dans le cadre de partenariats structurants d'envergure internationale, nationale, régionale et locale : ICORN, Cité internationale des arts, Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), Agence Livre Cinéma Audiovisuel (ALCA) en Nouvelle-Aquitaine, Poitiers Film Festival, Fabriques Réunies, TAP/Méta, etc.

Dans le cadre de cet appel à résidence, un seul artiste pourra être accueilli dans un des espaces de la maison principale sur le site de la Villa Bloch.

CONSULTEZ LA FICHE TECHNIQUE DE LA VILLA BLOCH À POITIERS (PDF, 787 KO)  
(HTTPS://WWW.GRANDPOITIERS.FR/FILEADMIN/MEDIAS/FICHE\_TECHNIQUE\_VILLA\_BLOCH.PDF)

## Le dispositif

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté Urbaine proposent des résidences sur des périodes allant de une à deux semaines, **entre janvier et avril | septembre et décembre 2025**. Elles se dérouleront au Prieuré ou à la Villa Bloch, en fonction des projets déposés et des calendriers d'occupation.

L'appel à candidatures est ouvert aux artistes et équipes artistiques locales (siège social à Poitiers et dans les autres communes de Grand Poitiers) de toutes disciplines, avec **une attention particulière portée au spectacle vivant**.

La résidence consiste en une mise à disposition de locaux combinée à un soutien financier et un accompagnement de la direction Culture-Patrimoine de la Ville et de Grand Poitiers. Les artistes ou équipes artistiques accueillis devront proposer au minimum une rencontre ou une sortie de résidence publique à l'issue de cette dernière. Une dotation forfaitaire est prévue dans le cadre de cette résidence. Celle-ci est calculée en fonction du nombre de personnes et du nombre de jours de résidence (montant compris entre 500 € et 2 000 € TTC).

### GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites  
86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

#### HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi